

Règlement du « *jeu concours vidéo* »
organisé par **Télé Canal Créonnais**
à l'occasion du passage du *Tour de France 21*.

Conditions...

- Les participant.e.s prennent l'entière responsabilité de leur production audiovisuelle et s'engagent à respecter toutes les autorisations de droit à l'image et droits à publication (texte, sons...).
- Les participant.e.s restent propriétaires des vidéos qu'ils créent et les rendent disponibles de plein droit à **Télé Canal Créonnais** afin de les intégrer dans sa banque de vidéos et de pouvoir librement les diffuser (sans limitation dans le temps).

Télé Canal Créonnais peut être amenée à ne pas publier une vidéo qui enfreindrait sa déontologie ou des droits d'auteur, ou toute production considérée comme calomnieuse, portant accusation sans preuve, altération de document, déformation de faits et mensonges (cf. [la charte du Web Reporter](#))...

Les modérateur.e.s de **Télé Canal Créonnais** visionneront toutes les vidéos qui leur seront adressées mais n'auront pas à justifier de leur choix pour celles retenues ou non.

Les candidat.e.s adresseront une vidéo qui ne devra pas excéder une durée de **cinq minutes**.

Celle-ci devra être adressée dans les 48 heures suivant l'étape du Tour de passage à Créon (du 16/07/21) : lire les dispositions « *Pour poster un film* » ci-dessous.

Un jury modérateur interne sera chargé de visionner les vidéos qui auront été adressées.

Un classement permettra de retenir et récompenser les auteur.e.s des trois meilleures vidéos. Celles-ci seront diffusées sur le site de **Télé Canal Créonnais**.

Les gagnant.e.s seront averti.e.s à l'adresse mail renseignée dans les huit jours qui suivent la clôture du concours (le 24/07/21). **Dans l'année en cours** ils ou elles se verront offrir une Formation (en présentiel ou en distanciel) sur un logiciel de montage vidéo.

Pour poster un film...

Bien évidemment vos vidéos doivent respecter les conditions énoncées ci-dessus.

Il vous est demandé de poster vos vidéos sur le site de **Télé Canal Créonnais** en renseignant tous les champs du formulaire d'inscription ; pour cela :

- **Se connecter** sur le site www.telecanalcreon.fr
- **Cliquer** sur l'onglet « *C'est à vous* » de la page d'accueil du site.
- **Titrer** « *votre film* » [*Titre Obligatoire*] : attention votre film ne doit pas dépasser **5 minutes**.
- **Renseigner** « *votre Email* » [*Obligatoire*] : entrer une adresse e-mail valide (de type vous@fournisseur.com).
- **Donner** « *votre nom* » [*Obligatoire*] (ce ne peut pas être un pseudonyme : vous engagez nommément votre responsabilité).
- **Attribuer** un court descriptif de votre production d'environ 100 mots.